

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 7 JUIN 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l'article R-2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée pour le remplacement des luminaires pour le lot 2-Remplacement des luminaires pour les gymnases Lafaille et Cosec;
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat réunie en séance du 22/05/2024;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la société NEXXLED (38240 BIVIERS) est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la commune de Gap.

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un marché à procédure adaptée pour le remplacement des luminaires pour le lot 2-Remplacement des luminaires pour les gymnases Lafaille et Cosec avec la société NEXXLED (38240 BIVIERS).

Article 2 :

Le présent marché est conclu pour un montant global et forfaitaire de 53 635€ HT soit 64 362,00 € TTC.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général.

Article 3 :

Le marché est conclu pour une durée de 3 mois, à compter de la date fixée par ordre de service.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services techniques et Monsieur le Directeur des Bâtiments sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 7 JUIN 2024

Le Maire-Adjoint

Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le : 7.06.2024
Publié ou notifié le : 7.06.2024

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_06_330
Objet :	MAPA 2 - Marché à procédure adaptée pour le remplacement des luminaires pour le lot 2-Remplacement des luminaires pour les gymnases Lafaille et Cossec avec la société NEXXLED (38240 BIVIERS).
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20240607-D2024_06_330-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20240607-D2024_06_330-AI-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_14805.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240607-D2024_06_330-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	51 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 juin 2024 à 10h20min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 juin 2024 à 10h20min44s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 juin 2024 à 10h20min53s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 juin 2024 à 10h21min03s	Reçu par le MI le 2024-06-07